



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Jeudi 27 avril 2023

ATTENTION

Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties via notifoot. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

Coupe du Comité U12 centre n°2 St Brice FC du 01 avril 2023

Appel du Club de ST BRICE FC de la décision de la Commission Football Animation du 17/04/2023 ayant décidé de rejouer toutes les rencontres du centre le samedi 29 avril 2023, arbitré par des arbitres désignés par la CDA, au motif du non-respect du règlement de la coupe U12.

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance de rejouer seulement toutes les rencontres du centre le samedi 29 avril 2023.

L'arbitrage sera effectué par des arbitres désignés par la CDA.

Le Comité d'Appel Chargé des affaires courantes désigne le club de ST BRICE FC comme lieu de centre, coup d'envoi des premières rencontres à 14 heures.

Les résultats de la jonglerie sont conservés.

Un membre de la Commission Football Animation est désigné comme observateur du centre de coupe.

- Impute les frais d'appel de 64 € au club de ST BRICE FC